



Procédure de candidature

Diplôme d'État Infirmier en Pratique Avancée
2023-2025

Calendrier de candidature

- Dépôt des candidatures uniquement par le site E-Candidat du 24 avril 2023 au 5 juin 2023.
- Évaluation des candidatures retour aux candidats le 23 juin 2023.
Chaque dossier fait l'objet d'une évaluation par un responsable de mention du diplôme et un enseignant paramédical. Chaque candidat recevra une réponse : refus du dossier, proposition d'entretien ou acceptation sur dossier.
- Entretien en visioconférence avec les évaluateurs entre le 11 juillet 2023 matin.
En cas de question sur le dossier, le candidat pourra être amené à apporter des précisions aux évaluateurs.
- Jury d'admission le 11 juillet 2023.
Un courriel sera adressé à chaque candidat notifiant la décision du jury.

Adresse de candidature

Toutes les candidatures doivent être adressées **directement sur le site E-Candidat** (<https://candidatures.univ-reims.fr/candidat/#!accueilView>).

Après avoir renseigné vos informations personnelles, dans l'onglet « offre de formation », choisir « UFR de Médecine », puis, « Paramédical niveau Master » et enfin « DE Infirmier en pratique avancée 1A ».

2

Pour toute question merci de vous adresser au secrétariat du département des sciences paramédicales de l'UFR de Médecine.

Mme Marion Pernet
03 26 91 35 11
paramedical@univ-reims.fr



Composition du dossier de candidature pour les candidats en formation continue

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants **au format PDF**.

- Lettre de motivation
La lettre de motivation doit reprendre la mention envisagée en deuxième année, le lieu d'exercice en tant qu'IPA, le lien avec l'équipe médicale, le projet d'établissement et la définition du projet professionnel et du futur positionnement du candidat en tant qu'IPA.
- CV standardisé
Document type disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
- Liste des formations suivies et attestations
Les formations suivies doivent montrer la plus-value du parcours du candidat, il est donc inutile de mettre l'ensemble des formations.
- Copies des diplômes.
A minima seront fournis le diplôme du baccalauréat (ou d'aide-soignant) et le DEI.
- Attestation d'inscription à l'ONI **pour l'année en cours.**
- Lettre de soutien
La ou les lettres de soutien doivent refléter le besoin partagé d'accueillir un IPA dans l'établissement, cette ou ces lettres peuvent être signées par le chef de service, le cadre et/ou la direction de l'établissement.
- Engagement financier de l'employeur pour les salariés du secteur public et privé, modèle disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
Pour les salariés la fiche navette modèle disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>



Composition du dossier de candidature pour les candidats en formation initiale

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants **au format PDF**.

- Lettre de motivation
La lettre de motivation doit reprendre la mention envisagée en deuxième année, le lieu d'exercice en tant qu'IPA, le lien avec l'équipe médicale et la définition du projet professionnel et du futur positionnement du candidat en tant qu'IPA.
- CV standardisé
Document type disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
- Liste des formations suivies en sus du DEI et attestations
Les formations suivies doivent montrer la plus-value du parcours du candidat, il est donc inutile de mettre l'ensemble des formations.
- Copies des diplômes.
A minima seront fournis le diplôme du baccalauréat (ou d'aide-soignant), une attestation de réussite au DEI sera demandée pour l'inscription.
- Lettre de recommandation de la part de formateur et/ou de la direction de l'IFSI.

